

Sur la signalisation interdisant le passage on est intervenus plusieurs fois mais des gens forcent le passage.

Question : Concernant le stationnement se pose le problème de véhicules qui stationnent des 2 côtés.

Réponse : C'est le problème des véhicules ventouse de personnes voyageant par la SNCF et qui se garent n'importe où dans le centre ville. Nous souhaitons justement interroger la population sur la mise en place d'un stationnement payant sachant que pour l'instant quand un P.V. est mis l'argent va à l'état ; en cas de stationnement payant on se trouve dans le cadre d'un contrat avec la municipalité et une partie du bénéfice revient aux finances de la commune.

Question : Ce système entraînerait une obligation de paiement pour le véhicule des riverains cela nous pose problème.

Réponse : La loi « solidarité et renouvellement urbain » prévoit que, dans le cadre du stationnement urbain, il peut y avoir un tarif spécifique pour les riverains.

Question : Concernant la rue Maxime BOURDON ne pourrait-on pas interdire le stationnement en face des sorties de garage.

Réponse : On peut faire de marquages au sol, mais Il faut que les riverains se mettent d'accord.

Question : Concernant les RANDONNIERES... Comment la zone va-t-elle être desservie ?

Réponse : On va s'appuyer sur les impasses actuelles; impasse de la liberté, impasse Camille DESMOULIN pour une desserte de 100 maisons avec jardin. La première étape concernera l'impasse de la liberté.

Question : Concernant les impasses j'attends toujours la réponse écrite que vous aviez promise.

Réponse : Il y a deux choses, d'une part l'impasse que vous souhaitez conserver comme telle et qui est conservée ; d'autre part les cheminements pour desservir la zone ; une partie du terrain sera prise mais uniquement pour un cheminement piéton.

Demande : Mise en place d'un stationnement réglementé pour éviter des stationnements n'importe où et n'importe comment.

Réponse : C'est noté.

Compte rendu de C. PRINET



Bulletin N°2

Février Mars 2002
Numéro gratuit



EDITO

Notre fil n°2 se fait l'écho des réunions de budget qui se sont déroulées en février dans les différents quartiers de St Pierre. Il s'agit pour nous de lier nos questionnements sur les projets de la commune et d'informer ceux qui n'ont pu se déplacer. Il s'agit aussi de garder une trace des questionnements, pour amorcer une réflexion collective. L'exercice du compte rendu est difficile, et nous aurons certainement été approximatifs ou incomplets: nous nous ferons avec plaisir l'écho de vos remarques, compléments ou rectifications.

La république où nous vivons fonctionne sur le principe de la démocratie représentative. Nous allons voter à temps voulu pour l' élu ou le projet de notre cœur, et nous revenons confiants avec le sens du devoir accompli, ayant DÉLÉGUÉ alors l'entière responsabilité de la gestion du pouvoir local ou national au futur élu.

Ce dernier devient alors le seul responsable du bon déroulement des projets collectifs.

La démocratie participative, c'est quoi ?

En « démocratie participative », le citoyen « lambda » ne se contente plus de déposer un bout de papier dans une urne : il veut participer plus étroitement à la vie civile, en décidant en commun, par exemple, des investissements à réaliser par sa municipalité.

Toutes les enquêtes le confirment, cette demande est récurrente de la part des citoyens. La démocratie participative est considérée à juste titre comme une avancée significative sur le chemin d'une concertation plus riche entre citoyens et élus.

La ville brésilienne de Porto Alegre, située au sud du pays, célèbre depuis peu pour

Suite de l'édito page 2

Adresse : 5 résidence du Grand Mail
37700 St Pierre des Corps
Téléphone : 02 47 44 80 97

son forum social mondial tenu en janvier 2001, est citée régulièrement en exemple comme étant une des applications de la démocratie participative la plus affirmée et la plus aboutie à grande échelle.

Les premières expériences y datent en effet des années 1970, époque à laquelle, pour la première fois des associations de quartiers se sont constituées pour réclamer une participation active et directe aux sujets de collectivité générale : distribution d'eau, assainissement, transports en commun, etc.

En France, Lille possède son adjoint au maire, délégué à la démocratie participative et a mis en place un « conseil communal de concertation », constitué d'organisations et d'associations représentatives.

Strasbourg a aussi un « comité citoyen », composé d'habitants de la communauté urbaine.

L'Île de France a mis en place entre 1997 et 1999 une élaboration concertée de son plan de développement urbain. L'ATU de Grande-Synthe à Dunkerque, est un processus participatif permanent sur l'aménagement urbain original composé de représentants locaux, d'urbanistes et d'habitants. Les associations et organisations non officielles ont dans ce contexte un triple rôle à jouer : en informant les citoyens sur les enjeux et méthodes, en participant activement au processus participatif, et en veillant à ce que les grands débats de société ne soient pas noyés par des questions uniquement locales.

La démocratie participative se donne à qui veut bien faire l'effort de la mériter...

Martine Palteau

Présidente de l'association ARIAL

BULLETIN D'ADHESION	
Après avoir pris connaissance des statuts et objectifs de l'association ARIAL,	
o J'adhère et je m'acquiesce de la cotisation de :	
o à partir de 50F ou 7.5€ (pour les faibles revenus)	
o à partir de 100F ou 15€ (autres)	
o Je fais un don à l'association d'un montant de	
Nom:	
Prénom:	
Adresse:	
.	
Tél:	
Fax:	
Adresse électronique:	
Profession:	
Date:	Signature:
<small>A renvoyer accompagné de votre règlement à ARIAL 5 résidence Le grand Mail Bât Vendée 37700 Saint Pierre des Corps (02.47.44.80.97)</small>	

Problème : A quand un vrai plan de circulation cycliste sur Saint Pierre des Corps ?

Réponse : Un réseau cycliste est à mettre en place avec des itinéraires sur l'agglomération, ainsi que le plan 'Loire à vélo'... Sur les bords de Loire, entre St Pierre et Tours, on utilisera le chemin de halage, et un autre itinéraire par le Chers vers Montlouis est en cours d'étude... Sur les liaisons transversales, on a quelques difficultés à résoudre, comme le Pont Jean Moulin, pour une liaison avec la Gare Sud à réaliser... Sur ce quartier de la gare, nous envisageons aussi d'étendre la zone de stationnement payante afin de diminuer toutes ces voitures qui stationnent toute la semaine...

Problème : Sur le chemin vert jusqu'à la Loire, où en est-on ?

Réponse : Dans le cadre du G.P.V., il est acté. Mais pas pour 2002 ; ce qui est financé, c'est les Porches et le Projet H. Wallon. Pour le Chemin Vert, le hic, c'est le moyen de franchir la D 751, avec un trafic de 17.000 véhicules/jour.

Compte-rendu : Philippe Chevallier.

REUNION SALLE DE LA MEDAILLE 19/02/2002

65 personnes présentent à cette réunion

Question : Travaux dans la rue pierre SEMARD : pourquoi cette partie n'a-t-elle pas été finie; cela fait 1 an ½ que l'on est en travaux et que l'on défonce la chaussée, on a l'impression que les entreprises interviennent à tort et à travers; certains endroits ont été troués 10 fois.

Réponse : On ne pourra pas apporter de réponse à tout car une partie du chantier est menée par TOURS PLUS.

Le chemisage de la conduite et le raccordement aux habitations a posé des problèmes. On a découvert des raccordements d'eaux pluviales sur les eaux usées.

Avant de refaire la chaussée et les trottoirs, il faut traiter tout ce qui est en sous-sol... ainsi le réseau gaz de France pour lequel le raccordement n'est pas fait entraînant la nécessité de refaire entièrement certains endroits.

Question : Se pose le problème de perte d'exploitation concernant un commerce du fait de la durée des travaux dans la rue.

Réponse : Il faut demander à votre assureur comment il intervient à ce niveau. De notre côté nous allons interpellier TOURS PLUS qui est en charge de ce chantier.

l'OPAC. On prendra le temps de réfléchir tout. Si l'OPAC est d'accord, on fera une réunion le 25 mars. Domaine public : on engage un travail pour se donner des critères ; l'allée des Aubépines sera traitée en même temps que les autres.

Problème : Stationnement abusifs de camions, de transporteurs de matières dangereuses la midi, le week-end... Et circulation de poids lourds rue Jean Bonnin.

Réponse : Aucune citerne ne doit stationner dans les zones urbaines... La circulation semble liée à la présence du restaurant. Les camions font demi-tour rue Jean Bonnin. On a fait la proposition au restaurateur de se déplacer vers des lieux plus adaptés au stationnement, centre routier, ou marché de gros.

Problème : Pas de lumière sur le Mail, c'est angoissant.

Réponse : C'est la dernière partie de l'aménagement du quartier des Porches. Probablement pas en 2002.

Problème : Sur la dalle du Grand Mail (domaine public), les bacs à fleurs sont peu entretenus et il y a un problème toujours persistant de l'étanchéité de l'ensemble de la dalle .

Réponse : On a ce problème depuis le début et des solutions sont en cours...

Problème : Concernant les gens du voyage sur le terrain de foot, il y a toujours des occupations excessives, l'utilisation permanente des bornes d'incendie en prise d'eau...

Réponse : Le terrain d'accueil est en voie d'être terminé ; il a été occupé prématurément puis évacué, et pourrait être mis à disposition en juin. Il faut des terrains sur toutes les communes pour accueillir environ 300 caravanes en permanence sur l'agglomération. Le terrain sera géré en collaboration avec les utilisateurs, avec participation aux frais.

Problème : Sur l'avenue Jean Bonin, en vélo, les cars et les camions, ça fait peur ; on monte sur le terre-plein pour les éviter.

Réponse : A terme, le TCSP passera sur le terre plein central de l'avenue (actuellement en herbe). On s'oriente, pour le TCSP, vers un axe Nord-Sud prioritaire avec un prolongement jusqu'à Joué les Tours, puis deux axes : St Pierre - Trousseau, et St Pierre - Le Sanitas.... Le passage Heurteloup Jean Bonnin sera difficile. Pour Jean Bonnin, on pourrait préfigurer en faisant passer les bus dans la partie centrale.

Compte-rendu réunion budget « Activités économiques » 22 février 2002 - 18h30

Peu de participants (moins de 10 personnes)

Question : La rue des Grands Mortiers est difficilement praticable. Quand comptez-vous combler les trous ?

Réponse : La réhabilitation de la rue des Grands Mortiers fait partie des projets pris en charge par TOURS PLUS. Il y a eu du retard sur ce projet suite aux travaux d'assainissement nécessaires. Une réunion est prévue le 6 mars avec TOURS PLUS. Le chantier doit démarrer très vite derrière cette réunion.

Pour la rue de la Grange Quillet, des négociations sont en cours avec la SNCF pour acquérir des terrains le long de la rue (pour son élargissement) - dossier également suivi par TOURS PLUS.

Question : Qu'en est-il du développement du stationnement autour de la gare ?

Réponse : Une étude doit se faire sur la possibilité de faire 80 places sur un terrain nu actuellement (compétence de TOURS PLUS) sur la zone nord de la gare.

Au sud, on pourrait construire 1000 places en silo, mais il faut une étude de faisabilité, concernant notamment l'accès car il faudrait doubler le pont Jean Moulin, ce qui n'est pas une mince affaire !

Il est aussi envisagé d'étendre le stationnement payant, à la place de la zone bleue. Les 2 policiers municipaux en charge de cette zone bleue ne suffisent pas à cette tâche, dont les effets ne rentrent pas dans les recettes municipales car les contraventions au stationnement vont dans les recettes de l'Etat. Le stationnement payant nous permettrait d'affecter plus facilement du personnel supplémentaire. Cette possibilité doit néanmoins prendre en compte le stationnement des personnes travaillant dans les activités économiques du site de la gare.

Question : Y aura-t-il des parcmètres dans le centre ville ?

Réponse : Oui, cette possibilité est envisagée dans le cadre de la question précédente; les clients qui prennent le train continuent à se garer n'importe où; c'est dans ce cadre que pourraient être institués des parcmètres, avec un tarif dissuasif pour les stationnements de longue durée.

Séance levée vers 20h00.

Compte rendu de Béatrice Grosleron

Page 3

Réunion de quartier du lundi 4 mars à 18 heures Bibliothèque Viala Stalingrad

25 personnes environ étaient présentes
Les questions posées ont surtout concerné le stationnement, la sécurité

stationnement avec badge prévu pour les
Saulaies

Les gens préféreront toujours un parking
gratuit à un parking payant, ce qui ne résout
donc pas le problème du stationnement.

- Demande de bancs boul. P Langevin
grand mail etc.

- Gardien HLM 1 gardien en principe pour
100 logts ; sujet débattu entre l'OPAC et la
Mairie

- Demande de contrôle plus fréquent par
la Police Municipale (ils ne sont que 2) sur
l'Avenue Stalingrad pour la vitesse excessive
et le stationnement sur les pistes cyclables

- Evocation de différentes réflexions
pour améliorer les problèmes de la gare: la
SNCF pense à un billet+parking délivré aux
abonnés ; dans l'avenir un titre commun
pourrait concerner FIL BLEU, FIL VERT et la
SNCF

- qqn suggère de mettre des commerces
autour de la gare mais celle ci concerne
surtout les grandes lignes

- Transport en commun en site propre
prévu de la rue J Bonnin à la gare et demande
d'améliorer la cadence des navettes.

- La Mairie a été démarchée pour 2000m²
de bureaux en quartier gare

- Terrain le long de la rue F Landy

- Pb de l'Hôtel de la Boétie

- Pb d'éclairage à la Galboisière , la Mairie
ira voir sur place

- Restructuration de Primagaz : extension
des bureaux mais non pas du stockage

- L'activité des camions Dusolier s'en va
mais l'entreprise reste sur le site

- Possibilité de libérer les Magasins
généralistes pour d'autres implantations

- Michel et Albert quitte la rue D Casanova

- Faiveley Novitec 2500 emplois sur
Saint Pierre des Corps

- Problèmes des monstres à la Galboisière,
réunion prévue entre l'OPAC et la Mairie

- Station de relevage des eaux usées
venant de la Ville aux Dames+HLM de la
Galboisière : Tours + étudie une solution
pour combattre les mauvaises odeurs en
attendant une autre installation dans l'avenir

Salle de l'Aubrière 18 Février 2002

une quarantaine de personnes présentes.

Problème : Vitesse excessive dans la rue de
l'Eridence; on ne peut laisser les fenêtres
ouvertes car le bruit de la circulation est infernal;
la démolition des Porches est en retard.

Réponse : L'angle est difficile et ne devrait pas
inciter à la vitesse, mais cette partie devrait
être restructurée avec l'arrivée prochaine du
Transport en Commun en Site Propre (TCSP),
la destruction du Café à l'angle... Il existe un
traitement possible des chaussées pour diminuer
les bruits de roulements... ainsi que des solutions
dans les logements (nous en discutons avec
l'Opac)... Pour la partie du Porche, l'appel d'offre
est publié et la démolition devrait intervenir en
début de deuxième semestre. Ce retard est lié
au financement du G.P.V... Il restera à modifier
les immeubles non détruits ; on interrogera par
cage d'escalier.

Problème : Le nouveau rond-point Jean Jaurès
Rabatterie : un rond point sera plus dangereux
pour les piétons, en particulier pour les
personnes aveugles qu'un carrefour traditionnel
avec des feux; certains de ces feux sont équipés,
à Tours, de signaux sonores...il faudrait mettre
en place des bandes de vigilance pour le passage
des piétons.

Réponse : Pour l'instant, on a fait en priorité
un abaissement des trottoirs à hauteur des
carrefours pour faciliter le déplacement des
personnes à mobilité réduite.

Objection : Si les trottoirs sont trop abaissés,
les aveugles ne perçoivent plus la limite avec la
rue.

Réponse : Dans tous les cas, il faut conserver
un seuil minimal de 3 cm pour garantir le fil
d'eau...

Problème : Il faut que l'allée des Aubépines
passe dans le domaine public ; il n'y a pas assez
de places de stationnement dans le secteur,
les voitures stationnent dans l'allée et il n'y a
plus assez de place ; parfois on ne peut plus
passer, la benne à ordures passe à peine, et les
pompiers ?...

Réponse : On travaille sur l'ensemble du
secteur Aubépines, Blanqui, Millepertuis. L'objet
du travail avec l'Opac, c'est d'obtenir un nombre
suffisant de places pour tous les locataires. Si
on modifie la rue Blanqui, il y a peut-être des
solutions. Des suggestions ont été faites à

jardin public. La ZAC court jusqu'à 2010, coûte 2MF par an à la commune, et comptera l'équivalent de 330 logements.

Problème : la rue Paul Louis Courier est réouverte, mais en très mauvais état et dangereuse.

Réponse : il y a une étude sur cette zone ; une partie du petit mail sera cédée à l'OPAC pour du stationnement. L'idée est de privatiser les espaces de stationnement et les pelouses. Il y a des problèmes aux jeux d'eau et pas de solution pour l'instant. On n'envisage pas de refermer la rue.

Problème : éclairage sur le mail à l'ouest de la rue de l'éridence ; « c'est un coupe gorge »

Réponse : bien évidemment on va continuer, en intégrant le petit mail et avec des subventions état contrat ville. Il faudra refaire tout le réseau, il ne reste plus rien.

Problème : à côté du jardin Gambetta, un propriétaire cesse de louer son terrain aux jardiniers ; il y a un notaire qui harcèle les gens ; le propriétaire veut vendre en terrain à bâtir.

Réponse : nous avons des espaces jardin (quartier Est et des espaces mis en réserve dans la partie ouest) ; la commune n'a pas de terrain dans ce secteur.

Problème : la rue Hoche est dangereuse dans sa partie nord.

Réponse : il y a eu des réunions avec les habitants des rues Hoche et Marceau. Une première nécessité est de redonner des trottoirs aux riverains (peut-être des travaux en régie). Pour la sortie sur les quais, on pourrait interdire le tourne à gauche

Problème : Un panneau de la commune gêne la visibilité à la sortie de la rue des Pommiers

Réponse : la prévention routière dit qu'il n'est pas dangereux.

Problème : Il y a des enfants sur le toit de la maternelle Marceau hors du temps scolaire, et ils courent des risques graves.

Discussion : On a eu un contact avec les familles, mais il y a encore des enfants. Un concierge ? l'espace est trop grand ; il y aura un nouvel éclairage dans la réfection de la cour d'école ; il faut un travail individuel avec ceux qu'on arrive à connaître ; il faut que les familles se réapproprient la responsabilité.

Problème : Faire traverser les enfants.

Réponse : On ne trouve personne ; c'est une astreinte forte pour peu d'heures payées ; si vous connaissez des gens, n'hésitez pas à les envoyer ; il y aura un appel dans la Clarté.

Compte rendu de
G Deguet

REUNION DE PRESENTATION DU BUDGET MUNICIPAL SALLE DE LA MEDAILLE -27/02/02 -

Rencontre avec les associations questions posées par la population et réponses par M-F Beaufiles et le bureau municipal

Une quarantaine de personnes présentes

Question : Dans le budget restera-t-il de l'argent pour indiquer où se trouvent les salles des associations et des expositions ?

Réponse : Il y a du retard dans la mise en réalisation, mais ceci est budgété. Le projet est de réaliser la même présentation que le Centre Médico-Social pour qu'il y ait uniformité de tout ce qui est municipal.

Question : Nous sommes en création d'une association de Danse de Salon et nous recherchons une salle avec un parquet.

Réponse : On s'était rencontrés et on avait avancé la salle de la médaille dans l'attente de dédier la salle Pierre Curie à toutes les danses. Pour l'instant, le parquet de la Salle Curie est abîmé et il y a des problèmes d'acoustique du fait des vitrages et du bruit résultant du chauffage ; des études sont en cours.

Concernant la salle de la médaille, si le look est à revoir, le parquet est bon, restera à voir le problème du chauffage à l'étage et préciser la question des horaires, cette salle ne pouvant pas être utilisée tard le soir du fait de la mitoyenneté avec des habitations.

Question : Concernant les subventions aux associations, quels sont les critères qui président à la décision d'octroi ou non d'une subvention à une association par la municipalité ?

Réponse : Les subventions sont accordées aux associations en fonction des adhérents habitant la ville ; ensuite une analyse est réalisée sur la vie de l'association dans la ville. Un autre critère réside dans la connaissance que l'on a des activités de l'association ; Enfin le montant de la subvention est fonction de la demande, on travaille donc à partir des dossiers de demande et leur contenu.

Pour cette année cela va se passer comme pour les années précédentes, mais une mise à plat complète sera réalisée pour les prochaines années afin de prendre en compte l'existence de nouvelles associations et faire le point sur le fonctionnement, voire la déperdition, des anciennes ; en effet les subventions doivent être en rapport avec les dépenses réelles des associations bénéficiaires.

Pour revenir aux critères, il faut préciser que quand une association est éligible dans le cadre de la politique de la ville, le droit commun des subventions

municipales ne s'applique pas ; il en est de même pour les associations qui bénéficient d'un local permanent.

Enfin, en ce qui concerne les associations sportives, la Municipalité subventionne celles qui ont une école de sport, et on est en cours d'élaboration d'un contrat d'objectif. A noter, de plus, que les associations sportives pratiquent leurs activités dans des salles ou sur des terrains aménagés municipaux.

Question : Le Groupe Scolaire Henri WALLON sera-t-il réhabilité ou reconstruit ?

Réponse : On a essayé de faire en sorte que tous ceux qui participent à la vie du groupe scolaire soient consultés. L'idée de TOURS PLUS, qui finance l'opération dans le cadre du G.P.V. (Grand Projet de Ville) est une construction entièrement nouvelle. Cela permettra que, pendant le chantier, on puisse faire fonctionner l'école dans le site actuel.

Question : Qu'en est-il du projet de Maison des Associations ?

Réponse : Pour l'instant le projet est en sommeil. Le travail de réflexion va reprendre, mais pour un lieu plus orienté vers un lieu social, du type «Centre de Vie», pour bénéficier d'aides. Les locaux du Passage Chabrier sont déjà dédiés aux Associations.

Concernant la ZAC de la Grand Cour, la réalisation va commencer ; un premier lot d'une dizaine de logement va être réalisé... le programme va courir jusqu'en 2010, période où sera réalisée l'opération sur la partie située à côté du parking et en face de la poste (la poste, qui n'a toujours pas décidé de l'emplacement de son transfert).

La ZAC coûte 2 M F/an hors équipements municipaux.

Pour le Projet de Vie, il ne doit pas s'agir d'une superposition de structures mais de quelque chose d'organisé.

On est allés visiter le Centre de Vie du Sanitas, mais cela ne correspond pas à ce que l'on souhaite pour ST PIERRE

Concernant le Vieux Marceau, l'idée retenue est de transformer les bâtiments perpendiculaires au Quai en bâtiments d'habitation, tout en conservant un espace pour la vie associative.

Question : Un problème se pose pour les Personnes Handicapées qui viennent aux animations qui se déroulent à l'étage (passage Chabrier).

REPONSE : Il y a possibilité d'accéder par l'ascenseur, il faut demander la clef.

Discussion : Cette solution n'est pas envisageable dans le cas d'animations qui se déroulent sur tout l'après-midi avec des participants qui arrivent et repartent à n'importe quel moment de l'après-midi.

Réponse : Il est réel que l'on manque d'espaces en rez-de-chaussée, d'où la nécessité d'affiner au mieux le concept du futur lieu de vie.

On pourrait envisager, dans un premier temps, un lieu associatif à Joliot Curie, avec la salle pour les

fêtes de famille et l'espace jardin, avec une possibilité d'agrandir.

Question : La maternelle Joliot Curie restera-t-elle en l'état ? Se pose le problème des baies vitrées qui ferment mal, avec le problème d'étanchéité des fenêtres, des économies d'énergie et les dangers d'ouverture.

Réponse : Pour l'instant il n'y a pas d'étude de réhabilitation de prévue ... il va falloir étaler dans le temps. Mais il est vrai que toutes les écoles qui ont ce système de baies coulissantes posent problème.

SEANCE LEVEE A 22 H 10

Compte rendu de C. PRINET

Réunion budget salle polyvalente Marceau problèmes posés par les participants

environ 25 participants

Problème : Implanter des jeux pour les 6-8 ans au jardin Gambetta.

Réponse : On collecte les demandes et on les prendra en compte ; on fera un appel d'offres pour l'ensemble des jeux pour enfants sur la commune.

Problème : Aménagement de la rue Paul Vaillant Couturier après ouverture Jean Bonnin ; des camions reviennent y passer, de même que des voitures qui ne veulent pas se retrouver derrière les bus.

Solutions évoquées : Aménager les carrefours avec Hoche, Grand cour et Paul Louis Courier ; prévoir un aménagement dissuasif à l'entrée côté autoroute.

Problème : Rénovation de la salle du rez de chaussée du patro (ou salle Curie) : voir réunion avec associations. Cette salle a une sortie de secours sur la cour privée qui vient d'être fermée par une grille haute côté rue Curie : n'y a-t-il pas un problème de sécurité ?

Réponse : la municipalité ne souhaitait pas la fermeture de la cour qui est une demande de la copropriété pour éviter des nuisances ; les services de sécurité ont donné leur accord.

Problème : rénovation des vestiaires de la piscine

Réponse : les vestiaires sont fatigués mais aussi les pompes, et la dépense pourrait être de 5 MF ; le vieillissement des piscines étant un problème général, la municipalité se tourne vers Tours plus.

Problème : la salle Despouy fait moche.

Réponse : rénovation avec la ZAC de la Grand Cour ; en amenant le chauffage collectif, on pourra réutiliser l'emplacement de la chaufferie actuelle ; on accrochera vers l'ouest des studios insonorisés pour la musique (projet Tours plus) ; au nord une esplanade rectangulaire (avec rue en alignement de la rue Line Porcher) avec stationnement ; au sud, un